



Montreuil, 25/01/2024

**Monsieur Bruno LEMAIRE**  
Ministre de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté industrielle et  
numérique  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

*Secrétariat Général*  
01 55 82 83 06  
[cabsq@cgt.fr](mailto:cabsq@cgt.fr)

*Nos Réf. SB-SM/IM/2024.07*

Objet : situation de la conversion de la centrale EDF de Cordemais.

Monsieur le Ministre,

J'attire votre attention sur la situation de la conversion de la centrale EDF de Cordemais pour laquelle le dossier arrive en phase d'arbitrage en fin de ce premier trimestre 2024. Cette centrale à charbon a commencé sa mutation vers une centrale à biomasse utilisant des black pellets issus de déchets de bois B en remplacement du charbon depuis 2016.

L'instruction de ce dossier a fait appel à EDF propriétaire de la centrale, Paprec industriel partenaire de ce projet, et des services de l'État pour le point de vue réglementaire ainsi que pour l'acceptabilité publique et économique. Tous ces points arrivent à l'étape d'arbitrage pour mise en œuvre dans les prochains mois afin de tenir les échéances fixées par le Président de la République, à savoir la conversion intégrale des installations en 2027.

Pour la CGT, à l'initiative de ce projet avec les travailleurs du site, la conversion de la centrale doit être arbitrée politiquement avant la fin du premier trimestre de l'année 2024 afin que les délais et les engagements soient tenus. Cet arbitrage ne peut être que favorable car répondant aux enjeux climatiques et de souveraineté énergétique.

Cependant, la CGT dénonce une position d'EDF ambiguë sur le projet. La publication de certains éléments rendus publics nous laisse à penser que l'entreprise détenue à 100% par l'État n'optimise pas, voire alourdit volontairement l'équation économique pour rendre le projet caduc. Les événements récents sur le prix d'appel des tranches de Cordemais le démontrent. La CGT propose une contre position sur ces aspects tenant compte de l'optimisation industrielle et économique du projet (en annexe de ce courrier).

L'avenir de la centrale EDF de production pilotable de Cordemais qui sera neutre en CO<sup>2</sup>, dépend avant tout du contrat de soutien qui lui sera proposé. En effet, RTE dans ses bilans prévisionnels émet l'intérêt de maintenir l'ensemble des moyens de production pilotables jusqu'à un horizon de 2035, date à laquelle le pays devrait être doté de nouvelles installations nucléaires en service. Cet élément est repris dans le projet de loi de souveraineté énergétique en cours de débat. Pour la centrale de Cordemais, le projet de conversion est travaillé par le site depuis 2016 et il est à maturité technique et réglementaire,

bénéficie d'autorisation de subventions (FTJ, Innovation...), et répond à un Appel à Manifestation d'Intérêt émis par le MTES en 2022 avec le partenariat Paprec / EDF. Cependant pour aboutir à la construction de l'usine à pellet par Paprec et la conversion de la centrale par EDF, un engagement de l'État sur les années de besoin de sécurisation du réseau est nécessaire.

Pour cela, en se basant sur l'existant comme le contrat du Cycle Combiné Gaz de Landivisiau appartenant à Total Energies, la CGT a fait une proposition de contrat qu'elle a soumis au délégué Interministériel en charge de ce dossier (en annexe de ce courrier). En résumé, avec un engagement 40% moins onéreux pour l'État ou RTE (si la mission lui est confiée), et deux fois moins long sur la durée, la conversion de la centrale EDF de Cordemais ainsi que la sécurisation du réseau électrique Français peuvent être actées. Tout nouveau report de la contractualisation de ce projet amènerait à un maintien du charbon dans le mix de production d'électricité française au-delà de 2027 !

Pour la CGT, les tergiversations sur ce dossier n'ont que trop duré. Le bassin d'emploi et les travailleurs du site ont démontré leur capacité à s'adapter aux enjeux environnementaux par le développement de projet basé sur de l'économie circulaire et répondant à un besoin de souveraineté énergétique. Il est donc important que la décision de conversion et de lancement de la phase travaux soit prise pour que les objectifs demandés soient tenus. Il est de la responsabilité de l'État de rappeler aux différents acteurs de ce dossier qu'il n'est pas concevable de jouer la montre.

En conséquence, Monsieur le Ministre, nous demandons l'organisation d'une réunion à Bercy avec l'ensemble des acteurs, dont la CGT, pour arriver à un arbitrage sur ce dossier au début du printemps 2024. Au vu des postions ambiguës de plusieurs acteurs, il nous semble fondamental que les enjeux de transition énergétiques soient rappelés par les pouvoirs publics.

La CGT a produit un ensemble d'analyses techniques et économiques sur ce projet, elle se tient à votre disposition pour échanger plus amplement afin de pouvoir développer ses arguments.

Vous remerciant par avance de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Sophie Binet,



Secrétaire Générale de la CGT

En pièce jointe :

- Position économique CGT contradictoire face à EDF Cordemais 2024
- Contrat Sécurisation Cordemais

Courrier adressé en copie à :

- Monsieur Luc REMONT, PDG d'EDF SA
- Monsieur Sebastien PETITHUGUENIN, Président de Paprec Energies
- Monsieur Thomas VEYRENC, Directeur stratégie RTE
- Monsieur Yves SCHENFEIGEL, délégué interministériel à l'accompagnement des territoires en transition énergétique